



*Dépêche 75/01*

## **Réunion RTT populations spécifiques du 15 décembre 2001**

Encore une réunion pour rien ! Le dossier était déjà bouclé ! Après avoir annoncé aux syndicats que les receveurs étaient plus cadres que comptables et donc qu'ils ne bénéficieraient plus des deux jours comptables, l'administration prévoit la possibilité de choix entre les 4 modules RTT pour les gardiens en accord avec le chef de service et le DSF : la pause sera donc de 4 h 18 minimum par jour et l'auto remplacement est interdit. Aucune solution ne se profile en cas de désaccord : Pour la cfdt, le recours à la CAP locale doit être possible. La DG estime que le choix de 45 j de congés ne sera pas sans poser problème pour trouver des remplaçants. Le niveau de rémunération explique aussi les difficultés rencontrées. Concernant les veilleurs de nuit, 50 h correspond à un temps de travail de 38 h30, ce qui est scandaleux. La CFDT s'est clairement opposée à ce type d'équivalence : Les agents d'entretien et de restauration dits Berkani, sont légèrement augmentés pour ceux dont le temps de travail est inférieur à 50 % soit + 11 %, ou compris entre 50 et 100% d'un temps plein, le choix est entre un régime temps partiel et une augmentation du taux horaire. Pour ceux à temps plein selon le contrat privé ou public, ils travailleront 36 h 12 en moyenne ou 39 h avec des heures supplémentaires.

Concernant les agents des SEP, des brigades FI et des inspections FI, une expertise du temps effectif passé à l'extérieur pour déterminer s'il s'agit de l'activité principale (déclaration du temps de travail) ou accessoire (système de la badgeuse). sera effectuée.